



CDEN du 10 avril 2015 Déclaration liminaire



La question qui est posée dans le cadre des opérations de carte scolaire, c'est celle de savoir quelle sera l'organisation des écoles publiques du département.

Pour cela, il s'agit, dans un premier temps, de dresser un état des lieux. Premier constat que nous pouvons faire, et c'est le plus optimiste: le pays sait pouvoir compter sur l'engagement des personnels affectés à la mission d'enseigner à la jeunesse. A contrario, pour ce qui fait le quotidien des élèves et des enseignants, un tour d'horizon des éléments objectifs mis à la disposition des membres de ce CDEN démontre une situation inquiétante.

Refondation ou pas, le taux d'encadrement (nombre d'élèves par classe) à la rentrée 2014 était l'un des plus hauts sur la décennie. Il est supérieur d'un élève par classe à celui de la rentrée 2000! A la rentrée 2015, sur la base des orientations annoncées, il progressera encore!

Refondation ou pas, la scolarisation des enfants de deux ans reste une variable d'ajustement pour l'administration. Si notre organisation, à force d'interventions à tous les niveaux, a obtenu la prise en compte de ces élèves dans les prévisions, nous constatons et dénonçons que pour plusieurs situations à l'ouverture ou à la fermeture, l'administration a décidé d'ignorer ces élèves!

Refondation ou pas, les collègues sont encore et toujours trop souvent seuls face à la difficulté scolaire. Les RASED (Réseaux d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté) sont sous dotés. Le département dispose d'un maître spécialisé pour près de 900 élèves. Sur une grande partie du territoire, les interventions de ces maîtres ne sont pas possibles! L'administration ne s'inquiète pas de connaître les besoins des écoles en la matière puisqu'elle est dans l'incapacité d'y répondre !

Refondation ou pas, le dispositif de remplacement est sous dimensionné et ne parvient pas à assurer partout et pour tous la continuité du service public! Le projet de création des quatre postes à la rentrée prochaine doit avant tout permettre de décharger la soixantaine de collègues directeurs d'école qui assurent sur leur temps personnel la gestion administrative, pédagogique et le lien avec les partenaires de l'école. Le dispositif de remplacement ne sera pas amélioré à la prochaine rentrée!

Refondation ou pas, la formation continue des enseignants est infinitésimale, et encore, le peu qui est annoncé est-il souvent annulé faute de moyens de remplacement!

Refondation ou pas, les enseignants des écoles restent les punis de la république et des gouvernements successifs, eux qui vivent un déclassement social et salarial depuis plus de 15 ans. Ils ont perdu 16% de pouvoir d'achat depuis 2000 !

La jeunesse de ce pays mérite mieux et plus et c'est possible! Notre pays est riche, mais cette richesse reste répartie de manière scandaleusement inégalitaire. Depuis plusieurs décennies et quelles que soient les alternances, les gouvernements n'ont cessé de mener une politique de mise à mal des services publics, de réduction des droits sociaux, de baisse des revenus pour les salariés du privé et du public. Ces politiques sont menées au profit de la partie de la population la plus privilégiée!

Cette politique n'est pas sans lien avec le résultat terrifiant aux élections départementales qui a vu le parti de la haine et de l'exclusion renforcer son implantation sur le territoire. La FSU dénonce l'impudence du discours du FN et mettra tout en œuvre pour lui faire barrage. Mais la FSU s'inquiète aussi de voir le gouvernement confirmer ses choix "libéraux" et antisociaux. La loi Macron en est un exemple!

C'est pour exiger une autre politique en rupture avec l'austérité que la FSU a participé dans un cadre unitaire à la journée d'action du 9 avril. Elle inscrit son action sur le long terme!

Ces dernières semaines, le SNUipp a rencontré près de 400 collègues dans le cadre des réunions d'information syndicale qu'il a organisé. Il a pu constater la prégnance dans la profession de la question des rythmes. Quel que soit le lieu et de manière concomitante, les collègues font les mêmes constats: si l'ajout d'une matinée est apprécié positivement, les après-midi sont tronqués, celles des jeudis et vendredis sont souvent peu productives! En l'absence d'un réel travail scientifique et de recherche, le ministère en est réduit à orchestrer des opérations de propagande. La ministre elle-même y participe sous les formes les plus scandaleuses. N'a-t-elle pas déclaré au vacances d'automne que les élèves de CP avaient gagné trois semaines d'apprentissage en lecture grâce aux nouveaux rythmes! Ce serait risible s'il ne s'agissait de l'avenir des élèves! Une chose est certaine, le SNUipp-FSU, fier de son indépendance et de son lien avec la profession, ne participera pas à cette entreprise de propagande. Il préférera toujours le débat étayé avec la profession aux élucubrations mensongères d'une ministre en mal d'argumentation!

Autre effet ressenti par les collègues dans les écoles concernant la mise en place des nouveaux rythmes, les départs d'élèves vers l'enseignement privé qui communique abondamment sur l'exemption dont il bénéficie en matière de choix des rythmes. Ce que nous dénoncions avec crainte l'an dernier, s'est confirmé à cette rentrée. L'enseignement privé a scolarisé à la rentrée 2014 une centaine d'élèves de plus que ses prévisions. Dans le même temps 340 élèves manquaient dans les rangs de l'école publique (- 114 élèves de 2 ans dont les parents ont certainement différé leur inscription, une autre centaine en maternelle et -83 en élémentaire). Pour la prochaine rentrée l'enseignement privé annonce une augmentation de 164 élèves, l'enseignement public établit une prévision avec une perte de 37 élèves. Sur les quinze dernières années, l'enseignement privé a toujours bénéficié de moyens supérieurs à l'enseignement public. Malgré cet avantage, l'engagement de la profession a permis chaque année, de faire progresser la part des enfants de ce département scolarisés à l'école publique. Depuis la rentrée 2014, la tendance s'est inversée, mission réussie oserions-nous dire. Il aura fallu une loi inadaptée, passée en force, dont nous pouvons démontrer l'absence de concertation, pour créer un avantage décisif pour l'enseignement privé. Tous ceux qui ont participé à cette mascarade: politiques, administration, organisations en tout genre,... en portent la responsabilité.

Pour la prochaine rentrée, des informations inquiétantes nous parviennent. Plusieurs municipalités importantes annoncent vouloir augmenter le forfait communal applicable uniquement aux élèves des communes extérieures qui fréquentent l'école publique. Arguant de la liberté de choix pour l'enseignement, ces mêmes municipalités continueront à subventionner, de façon très généreuses souvent, l'enseignement privé sur la base des effectifs annoncés sans avoir à connaître la commune de résidence des élèves. Après l'Etat, ce seraient les communes qui permettraient, en toute légalité d'avantager scandaleusement l'enseignement privé.

Droits des personnels, conditions d'apprentissage des élèves, réussite de tous, défense de l'enseignement public, le SNUipp au sein de la FSU mettra tout en œuvre pour mener de manière la plus unitaire possible ces combats!